

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs)

Séance du Conseil Municipal du 6 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le six avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Angèle PRILLARD, Maire.

Etaient présents : Mmes BOULLANGER Stéphanie, DOS SANTOS Aline, GIRARDET Fabienne, FIGUET Colette, PRILLARD Angèle, STEHLY-FRANCESCHINI Audrey.

Mrs BILLAMBOZ Jean-Xavier, COQUIARD Vincent, GAILLARD Alexandre, LEJEUNE Gilbert, LIDOINE Xavier, LOPES Guillaume, PERRIN Pascal, PETERLÉ Gaston, FIGUET Aurélien.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : néant

Délégation de pouvoir : néant

Un scrutin a eu lieu, M. GAILLARD Alexandre ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été nommé pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1) **URBANISME** :

- DPU Parcelle ZH n°291
- Règlement parcelles communales « Au Plein » et « Au Canton Larizet »
- Achat parcelle ZH n°24
- Point sur les dernières autorisations accordées

2) **BOIS** :

- Affouage
- Dépôt de bois Chemin de Chenecey

3) **LOGEMENTS COMMUNAUX** : devis pour les diagnostics réglementaires

4) **BATIMENTS COMMUNAUX** :

- Premiers devis pour mairie et salle des fêtes
- Point sur mise en place de panneaux photovoltaïques sur l'atelier communal

5) **VOIRIES** :

- Aménagement rue du Tilleul – devis pour les équipements et réunion pour les riverains
- Sécurité routière Grande Rue

6) **PROJET DE RESTAURATION DES VESTIGES DU CHATEAU** :

- Gouvernance du projet
- Point sur le projet d'échange de terrain en vue de créer un sentier extérieur à l'esplanade du château

7) **CCLL** : prise de compétence mobilité

8) **TAUX DE FISCALITÉ 2021**

9) **AIRE DE JEUX** :

- Plan de financement installation de nouveaux équipements
- Déplacement de la cabane des jeunes pour cet été

10) **VALIDATION TABLEAU D'EMPLOI DE LA COMMUNE**

11) **INFORMATIONS DIVERSES**

- Création d'une boîte à livres
- Carte Avantage Jeunes pour les collégiens et lycéens

Le Compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité. Madame le Maire indique cependant une erreur dans le compte rendu puisqu'il est indiqué « Colette Raux ne prend pas part au vote » au lieu de « Colette Piguet » sur le sujet concernant la procédure de déclassement d'une parcelle située sur le domaine public au niveau du n° 7 rue du Tilleul (contenance 39m²)

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la demande de prêt pour l'achat de la parcelle ZH n°24 appartenant à M. et Mme BOHLY Michel.

Le conseil municipal est d'accord.

1) URBANISME :

• DPU Parcelle ZH n°291

Maître Lydie MARCONOT-CLEMENT, notaire à Saône, informe la Commune de la transaction prochaine d'un bien bâti situé sur la parcelle cadastrée, ZH n°91 lieu-dit « 1 chemin des Vaches ».

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle mentionnée supra et autorise le Maire à signer la déclaration d'intention d'aliéner concernant cette affaire.

• Règlement parcelles communales « Au Plein » et « Au Canton Larizet »

Mme le Maire rappelle les objectifs de la vente de 5 parcelles communales et présente le règlement d'attribution des lots et les conditions relatives à la vente discutés en commission aménagement, à savoir :

1) INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR LA VENTE DES 5 PARCELLES COMMUNALES « AU PLEIN » et « AU CANTON LARIZET »

La commune de Montrond le Château, en cohérence avec la zone I AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU) « Au Plein » et avec la zone U « Au Canton Larizet » a décidé, lors de son conseil municipal du 06/10/2020, de vendre 5 parcelles communales situées en dehors d'un lotissement. Toutes les parcelles ont un accès individuel.

Les objectifs de cette commercialisation pour la commune sont :

- 1° accueillir une nouvelle population en cohérence avec le PLU,
- 2° permettre l'accession à la propriété
- 3° optimiser le fonctionnement des équipements publics notamment scolaires.

Afin d'atteindre ces objectifs, la commune a décidé :

- de commercialiser 5 lots individuels,
- de définir les critères d'attribution de ces lots,
- d'imposer certaines obligations aux acquéreurs de lots.

2) OBJET DU RÉGLEMENT

La commune de Montrond le Château ouvre à la vente 5 lots à bâtir sur les parcelles communales « Au Plein » et « Au Canton Larizet ».

4 lots sont situés en zone I AU « Au Plein » et 1 lot en zone U « Au Canton Larizet » du Plan Local d'Urbanisme.

3) PRIX DE VENTE

Les 5 lots sont vendus au même prix au m² à savoir 75 euros TTC/m²

N° de LOT	SUPERFICIE estimée en m ²	PRIX au m ² en € TTC	PRIX en € TTC lot
1	942	75	70 650
2	908	75	68 100
3	938	75	70 350
4	946	75	70 950
5	1151	75	86 325

Les prix comprennent :

- Le bornage de la parcelle et le plan de vente,
- Les branchements suivants, en limite de propriété :
 - Eau potable
 - Electricité
 - Téléphone
 - L'étude géotechnique réalisée par la commune annexée au dossier

Les prix ne comprennent pas :

- L'installation d'assainissement autonome à mettre en place
- Le raccordement des réseaux de la limite de propriété à la maison,
- Les différents abonnements (eau, électricité...),
- Les frais d'actes notariés
- La taxe d'aménagement qui est liée au permis de construire

4) DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les terrains libres des constructeurs seront mis à la vente après établissement d'une liste de candidats au conseil municipal du 11 mai 2021, élaborée à partir sur des critères ci-dessous exposés.

Considérant que le nombre de candidatures à l'acquisition pourra être largement supérieur au nombre de lots disponibles, le dépôt des candidatures sera ouvert du 08 avril au 25 avril 2021.

Seules les candidatures postées durant cette période (cachet de la Poste faisant foi) seront retenues pour étude.

Chaque candidat ne peut déposer qu'un seul et unique dossier.

5) ANALYSE DES CANDIDATURES

• CRITÈRES D'EXCLUSION :

- Le ou les demandeurs ne devra pas disposer d'un patrimoine bâti ou d'un terrain constructible sur la commune.
- Bien non destiné à la résidence principale du candidat
- Le ou les demandeurs ne devra pas être un professionnel de l'immobilier, promoteur, marchand de biens.

• CRITÈRES CUMULATIFS APPRÉCIÉS POUR L'ANALYSE DES DOSSIERS :

Le ménage ou l'un des membres possède la qualité de primo-accédant, ils bénéficient d'1 point.

Primo-accédant :

La qualité de primo-accédant est ainsi définie : il ne faut pas avoir été propriétaire de son domicile durant les 2 années précédant le prêt (code de la construction et de l'habitation : articles L31-10-2 à L31-10-5).

A cette fin, le candidat devra fournir le ou les contrat(s) de bail et la ou les dernières quittances de loyer.

L'emprunteur hébergé peut fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant qui déclare l'avoir logé, accompagnée d'un justificatif d'identité ainsi qu'un extrait cadastral, un avis de taxe foncière ou un contrat de location avec un tiers bailleur établi au nom de l'hébergeant.

ENFANTS SCOLARISÉS AU PRIMAIRE :

Le ou les demandeurs ayant des enfants en âge d'être scolarisés au primaire bénéficient d'1 point.

ATTACHEMENT/INTÉRÊT POUR LE VILLAGE :

Le ou les demandeurs ont déjà vécu à Montrond le Château et/ou sont déjà investis dans des associations du village : ils bénéficient d'1 point

Les demandeurs devront justifier sur l'honneur ou par production de justificatifs, les éléments constituant pour la commune des critères d'attributions.

6) MODALITÉS DE LA VENTE

La cession d'un terrain à bâtir est consentie à l'acquéreur en vue de la construction de sa résidence principale d'habitation qui devra être conforme au règlement du Plan Local d'Urbanisme en vigueur et aux documents du permis d'aménager.

Un contrat de réservation sera établi dans les 15 jours qui suivent l'acceptation de la candidature par la commune (réservation) et comportera 2 conditions suspensives :

- Une clause suspensive liée à l'obtention d'un financement,
- Une clause suspensive liée à l'obtention d'un permis de construire

Un acte authentique sera ensuite réalisé devant notaire dans les 6 mois de la signature de réservation.

Clauses anti-spéculatives

Pour réaliser les objectifs fixés par la commune et notamment éviter toute spéculation, contraire à l'esprit des cessions consenties par la commune à un prix préférentiel. Les actes de cession comporteront un certain nombre de contreparties à charge des acquéreurs de lots.

L'acquéreur s'engagera expressément à construire et achever sa construction dans un délai de 3 ans à compter de ce jour, sauf prorogation conventionnelle des parties.

Passé ce délai, le terrain redeviendra la propriété de la Commune de Montrond le Château au prix connu de présentes. Les frais de rétrocession seront supportés par la Commune de Montrond le Château

Priorités au vendeur

Les acquéreurs feront réserve expresse au profit de la Commune de Montrond le Château qui accepte, d'un droit de priorité en cas d'aliénation à titre onéreux des parcelles de terrain à bâtir objets des présentes sans construction.

Ce pacte constitue une disposition dépendante sans laquelle les cessions n'auraient pas été conclues,

Si une vente amiable devait intervenir, la Commune de Montrond le Château aura un droit de priorité pour se rendre acquéreur au prix des présentes.

Les parties conviendront expressément que ce droit de priorité ne s'appliquera qu'en cas de revente par l'acquéreur des dites parcelles de terrain nu, le droit de priorité ainsi conféré ne pourra en aucun cas être cédé à un tiers.

La validité de ce droit expirera dans un délai de TROIS ANS, prorogé le cas échéant de la même durée que le délai accordé pour construire

Ces clauses seront plus amplement détaillées dans l'acte de vente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le règlement des parcelles communales « Au Plein » et « Au Canton Larizet » et donne tous les pouvoirs à Mme le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la publication de l'annonce de la vente de 5 parcelles communales. Le règlement est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

- **Achat parcelle ZH n°24**

Mme le Maire rappelle que le 09/03/2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité, lui avait donné pouvoir pour établir une proposition d'achat de la parcelle ZH n°24 appartenant à M. et Mme Michel BOHLY d'une contenance de 29 ares 10 au prix de 48 euros le m².

Elle indique que la proposition à 48 €/m² a été acceptée par M. et Mme BOHLY Michel.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer l'acte authentique de vente.

- **Financement : demande d'un emprunt**

M. COQUIARD Vincent propose pour l'achat de la parcelle ZH n°24 appartenant à M. et Mme BOHLY Michel et après avoir consulté plusieurs banques, de contracter auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

→ Montant emprunté : 145 000 euros

→ Durée en année : 20 ans

→ Taux fixe : 0,630 %

→ Périodicité : annuelle

→ Frais de dossier : 145 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'offre de prêt correspondante.

- **Point sur les dernières autorisations accordées**

Déclaration préalable de travaux :

→ M. et Mme PRILLARD Marc : création d'une serre

→ M. et Mme GRESSIER Jean-François : pose d'une fenêtre de toit

2) **BOIS :**

- **Affouage - Lots supplémentaires**

M. COQUIARD Vincent explique que la commission « Bois » du 09/03/2021, suite au dépérissement de nombreux frênes et à la tempête Bella, a fait le choix de proposer des lots complémentaires dans le cadre de l'affouage 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

- **Dépôt de bois Chemin de Chenecey**

M. COQUIARD Vicent explique qu'en raison de la future vente des parcelles au Canton Larizet, les personnes entreposant leurs piles de bois sur le chemin des Vaches ont été averties lors d'une réunion en date du 26/03/2021 qu'il faudra libérer cette zone avant fin mai 2021 pour permettre la réalisation des travaux de viabilisation.

Il a été convenu que la commune mettra à disposition un autre endroit de stockage en priorité pour les affouagistes de Montrond qui se situera sur le côté droit de la route de Chenecey (dans le sens Montrond/Chenecey).

Afin de définir les emplacements, les personnes désirant stocker leur bois à ce nouvel endroit sont priées

de faire une demande écrite avant fin avril par mail à la mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

3) LOGEMENTS COMMUNAUX : devis pour les diagnostics réglementaires

M. LIDOINE Xavier explique que la commission « Bâtiments » du 23/03/20221 a fait le choix de réaliser des diagnostics liés aux contrôles réglementaires pour les logements communaux mis en location.

Des devis ont été demandés et 2 entreprises ont répondu à savoir :

- ABCO sise à Tarcenay pour un montant de 1400 euros TTC pour les 6 logements
- Diagnostics Expertise 25 sise à Cléron pour un montant de 1740 euros TTC pour les 6 logements et le Cabinet Médical

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise Diagnostics Expertise 25 sise à Cléron pour un montant de 1740 euros TTC.

4) BATIMENTS COMMUNAUX :

• Premiers devis pour mairie et salle des fêtes

M. COQUIARD Vincent présente les premiers devis reçus concernant les travaux de mise aux normes et autres travaux pour la mairie et la salle des fêtes.

SALLE DES FÊTES	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3
Mise en place d'une vanne gaz extincteurs	Engie Avans => 1077,00 €	Ducroux Frères => 320,40 €	Devillers => 983,45 €
Mise en place d'un point WIFI			
Séparation de l'éclairage des 2 salles de la salle des fêtes			
Mise en place d'un éclairage de secours dans la petite salle	Abélis => 7308,02 €	Clébert => 7671,17 €	SBEI => 7619,20 €
Mise en place d'une commande de bloc de secours			
Prise en compte de l'information alarme incendie/ système de sonorisation de la salle des fêtes			
Traitement des non conformités concernant les installations électriques QUALICONSLT C1 à C3			

MAIRIE	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3
Mise en place d'un point d'eau (évier, insuite sous évier et chauffe eau sous évier)	Engie Avans => 2010,50 €	Ducroux Frères => 1458,30 €	Devillers => 1745,52 €
Alimentation électrique des chauffe eau	Abélis => 720,37 €	Clébert => 822,41 €	SBEI => 756 €
Traitement des non conformités concernant les installations électriques	Abélis => 1257,05 €	Clébert => 1472,95 €	SBEI => 1332 €

Mme le Maire propose de retenir :

Pour la salle polyvalente

*pour la mise en place d'1 point Wi-Fi, la séparation de l'éclairage des 2 salles, la mise en place d'1 éclairage de secours dans petite salle, la mise en place d'1 télécommande de bloc de secours, la prise en compte de l'information alarme/incendie/système de sonorisation SDF, le traitement des non conformités concernant les installations électriques : l'entreprise ABELIC sise à la Vèze pour un montant de 7 308,32 euros

*pour la mise en place d'une vanne gaz extérieur : l'entreprise DECREUSE Frères sise à Montrond le Château pour un montant de 320,40 euros.

Mme le Maire propose de retenir :

Pour la Mairie

* pour l'alimentation électrique chauffe-eau, le traitement des non conformités concernant les installations électrique) : l'entreprise ABELIC sise à La Vèze pour un montant de 2 007,42 euros.

* pour la mise en place d'un point d'eau : l'entreprise DECREUSE Frères sise à Montrond le Château pour un montant de 1488,30 €.

• **Point sur mise en place de panneaux photovoltaïques sur l'atelier communal**

M. LIDOINE Xavier explique que la mise en place devrait s'effectuer en avril, mai. Le devis raccordement ENEDIS est moins onéreux que prévu
Un point lumineux pour la cabane des jeunes, si elle est déplacée, est en cours d'étude.

5) VOIRIES :

• **Aménagement rue du Tilleul – devis pour les équipements et réunion pour les riverains**

M. LOPES Guillaume explique que lors de l'enquête adressée en début de mandature, la problématique de l'insécurité routière de la rue du Tilleul a été mise en avant par plusieurs habitants. Après étude de la situation, la commission communale voiries, réseaux du 15/03/2021 a décidé de mettre en place un nouvel aménagement provisoire à tester à compter de début mai

- un sens unique de cette rue pour les véhicules à moteur (dans le sens Eglise - voie de Chenecey)
- un trottoir ou un passage partagé pour les piétons et les cyclistes à double sens
- des places de stationnement

Une réunion d'information pour les riverains est prévue **le samedi 17 avril à 10 h 30** à la salle des fêtes afin d'exposer le projet prévu et recueillir leurs observations.

• **Sécurité routière Grande Rue**

M. LOPES Guillaume explique que concernant la Grande rue, un comptage du trafic sera réalisé courant avril par le département suite à la demande de la municipalité, comptabilisant notamment le trafic des poids lourds et les vitesses pratiquées dans les traversées du village.

6) PROJET DE RESTAURATION DES VESTIGES DU CHATEAU :

• **Gouvernance du projet**

Mme le Maire explique que le diagnostic archéologique et architectural du site du château commandé par la municipalité avec le soutien financier du département et reçu en mars 2021, démontre tout l'intérêt de restaurer, sauvegarder et de valoriser ce patrimoine.

M. GRENIER Jean-Claude, président de la CCLL, invité lors du conseil municipal du 09/03/2021, a encouragé la municipalité à poursuivre ce projet et a indiqué l'intérêt de la CCLL pour nous accompagner en le rattachant au dossier concernant le château de Scey.

L'accompagnement de la CCLL sera à soumettre au Conseil Communautaire de la CCLL dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement.

Le président de la CCLL a invité la municipalité à réfléchir au choix du maître d'ouvrage du projet, étant entendu que le maître d'ouvrage est responsable concernant tous les sujets de mise en sécurité du site. En cas de maîtrise d'ouvrage confiée à la CCLL, un bail emphytéotique pourrait être mis en place entre la commune et la CCLL concernant le foncier.

En effet, la municipalité est déjà propriétaire d'une grande partie du foncier du site du château et est en cours de discussion avec quelques propriétaires de parcelles attenantes aux parcelles communales pour acquérir du foncier complémentaire pour créer un sentier faisant le tour du site du château par l'extérieur du site, permettant d'admirer au mieux les vestiges de ce site.

Le Président de la CCLL a également invité la municipalité à se positionner sur le type d'acteurs intervenant pour les travaux de restauration et de mise en valeur du site. La municipalité est-elle d'accord d'intégrer à ce projet une dimension sociale en confiant les travaux à une association d'insertion, à l'instar de ce qui est effectué sur le château de Scey ou préfère-t-elle confier les travaux à une association de bénévoles ?

Madame le Maire explique être favorable à transférer la maîtrise d'ouvrage de ce projet à la CCLL pour avoir une gouvernance du projet identique à celle mise en place au château de Scey, qui implique les mêmes acteurs et qui permet de constituer un comité de pilotage unique pour les 2 sites qui ont des points communs (historique et environnemental). Cela permettra également de continuer l'intervention de la CCLL au titre de sa politique sociale, Madame le Maire étant favorable à confier les travaux à une association d'insertion et à signer un bail avec la CCLL.

Madame le Maire souhaite néanmoins que le transfert de la maîtrise d'ouvrage à la CCLL soit compatible avec :

- La possibilité pour les élèves du lycée François Xavier étudiant dans le domaine de la gestion et protection de la nature, de venir à certaines périodes de l'année sur le site pour procéder à des travaux liés à l'entretien du site. En effet, un partenariat existe depuis plusieurs années avec le conservatoire d'Espace Naturel et la municipalité dans le cadre de la gestion du site de la Motte du château qui est un espace naturel sensible.
- la possibilité pour la municipalité d'organiser lors d'évènements particuliers, journées du Patrimoine par exemple, des évènements sur le site, si les conditions en matière de sécurité le permettent et en étroite collaboration avec tous les acteurs impliqués dans le projet
- la possibilité d'associer les classes de l'école intercommunale de Mérey/Montrond/Villers à ce projet.

Les explications de Madame le Maire entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, dans le cas où la CCLL accepterait de piloter ce projet de restauration, valorisation du site du château, de lui transférer la maîtrise d'ouvrage dans les conditions exposées ci-dessus, de signer un bail avec la CCLL et que les travaux soient confiés à une association d'insertion.

Il charge Mme le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à ce projet

Point sur le projet d'échange de terrain en vue de créer un sentier extérieur à l'esplanade du château

Mme le Maire explique avoir rencontré avec M. COQUIARD Vincent, les propriétaires concernés par des parcelles attenantes aux parcelles communales en vue de créer un sentier faisant le tour de l'esplanade du château par l'extérieur, permettant de mieux admirer les vestiges du château. Dans ce cadre, 3 propriétaires sur les 4 concernés sont d'accord sur le principe de vendre une bande de terrain à la commune. L'étape suivante est de solliciter un géomètre pour déterminer les plans d'arpentage.

7) CCLL : prise de compétence mobilité

Mme le Maire explique que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la prise de compétence « Mobilité » par la Communauté de Communes Loue-Lison (CCLL).

En effet, la LOM a pour objectif de couvrir l'intégralité du territoire national par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Pour cela, elle permet notamment aux communautés de communes qui le souhaitent de se doter de la compétence d'organisation de la mobilité et de devenir AOM. Cette compétence pourra s'établir soit à l'échelle du territoire intercommunal, soit sur une échelle plus large, englobant plusieurs structures intercommunales.

Au regard des enjeux de la mobilité sur le territoire de la communauté de communes portant sur :

- L'accessibilité des différentes polarités du territoire et des fonctionnalités qui s'y trouvent ;
- L'accessibilité pour les personnes vulnérables (personnes âgées, à mobilité réduite, non motorisées)
- La fréquentation de certains grands axes (RN83, axes à proximité de la RN57) ;
- Les demandes des entreprises pour pallier les problèmes de recrutement en partie dues à la mobilité
- La préservation de l'environnement et la qualité de l'air.

Et afin de développer des services de mobilité adaptés au territoire de la communauté de Communes, le Conseil Communautaire du 23/03/2021 a voté pour que la CCLL devienne autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire.

Le conseil Communautaire a décidé de ne pas demander à se substituer à la Région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande et des services de transport scolaire.

Mme le Maire propose de voter pour la prise de compétence « Mobilité » par la Communauté de Communes Loue-Lison dans les conditions énoncées ci-dessus.

Les explications du Maire entendues, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention, accepte la prise de compétence mobilité par la Communauté de Communes Loue-Lison.

8) TAUX DE FISCALITÉ 2021

Mme le Maire explique qu'il convient de voter les taux relatifs à la fiscalité pour 2021. Elle propose de maintenir les taux de fiscalité de 2020.

	Taux commune
Taxe foncière propriétés bâties (TFB)	10,75 %
Taxe foncière propriétés non bâties (TFNB)	21,97 %

Il n'y a pas de vote en 2021 de la taxe d'habitation en raison de la réforme de la fiscalité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le maintien des taux de la fiscalité de 2020.

9) AIRE DE JEUX :

• Plan de financement installation de nouveaux équipements

Mme le Maire explique que la commission Cadre de vie dans sa réunion du 30/03/2021, a fait le choix d'équiper l'aire de jeux collective de nouveaux équipements pour petits et grands.

Mme le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisio	Coût prévl HT	Coût prévu TTC	Part CAF (FORFAI)	Part départem du Doubs (20%)	Autofinanceme commune (53%)	Autofinanceme commune TTC
TOTAL : 4 nouveaux équipements + pose terrassement (1 jeu de grimpe 3-ans, 2 petits jeux, 1 table de ping pon Remise en état anciens jeux et contrôle réglementaire aire de jeu collective	20 905 €	25 086 €	4 500 €	5 435 €	10 970 €	13 164 €
Total	20 905 €	25 086 €	4 500 €	5 435 €	10 970 €	13 164 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement présenté et charge Mme le Maire d'effectuer les demandes de subventions auprès des différents organismes.

- **Déplacement de la cabane des jeunes pour cet été**

La Commission Cadre de Vie du 30/03/2021 propose de déplacer la cabane des jeunes pour cet été pour que cela génère moins de nuisances pour le voisinage. La cabane sera déplacée au bout de l'atelier communal et de l'éclairage sera mis en place

Les jeunes entre 15 et 25 ans seront prévenus du déplacement de la cabane et si débordements il y a, la zone sera fermée.

Les membres du Conseil Municipal valide cette proposition.

10) VALIDATION TABLEAU D'EMPLOI DE LA COMMUNE

Mme le Maire présente le tableau des effectifs suivant :

FILIERE ADMINISTRATIVE/CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	TC/TNC	TINT**
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	2	TNC (17/35) TNC (7/35)	NT (CDI) NT (CDD)
FILIERE TECHNIQUE/CADRE D'EMPLOI				
Adjoint technique territorial	C	2	TC TNC (6.50/35)	T CDI

TC : Temps complet - TNC : Temps non complet - ** T : Titulaire - NT : Non-titulaire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ce tableau des effectifs de la commune au 1^{er} avril 2021.

11) INFORMATIONS DIVERSES

- **Création d'une boîte à livres**

Des villageois ont demandé la mise en place d'une boîte à livres. La commission Cadre de Vie du 30/03/2021 propose de déposer les idées, photos, plans, croquis à la mairie avant fin avril. La future boîte à livre sera devant le bâtiment de la mairie/école/salle des fêtes.

- **Carte Avantage Jeunes pour les collégiens et lycéens**

Mme le Maire explique que la Municipalité a été destinataire d'une proposition de « Info Jeunes Bourgogne Franche-Comté » de vendre ou offrir la carte Avantage jeunes. 800 collectivités sont déjà partenaires dans la région. La commission Cadre de Vie du 30/03/2021 propose de les offrir aux jeunes du village âgés de 11 ans à 18 ans.

Les jeunes intéressés devront se faire connaître en mairie en mai/juin afin de commander le nombre de cartes nécessaires au prix de 7 euros la carte.

Le conseil municipal, à l'unanimité, propose d'offrir la carte aux jeunes habitant de la commune âgés de 11 ans à 18 ans.

- **Fleurissement**

Mme GIRARDET Fabienne, en charge de ce sujet, explique que les habitants intéressés pour l'aider peuvent adresser un mail à la mairie avant le samedi 17 avril. Mme GIRARDET les contactera afin d'échanger avec eux sur les nouvelles plantations printemps/été.

- **Fibre**

M. LOPES Guillaume explique que les travaux de déploiement de la Fibre ont débuté fin mars dans le village. Du 6 au 9 avril, la route entre Montrond et Malbrans sera coupée pour permettre les travaux de génie civil.

Le prochain conseil se réunira le mardi 11 mai 2021 à 20 h 00
Séance levée à 23 h 45

Le Maire
Angèle PRILLARD



Numéro de délibération	Objet
DCM n° 2021/06-04-01	Déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption parcelle cadastrée section ZH n°91
DCM n° 2021/06-04-02	Approbation règlement parcelles communales « Au Plein » et Canton Larizet
DCM n° 2021/06-04-03	Achat parcelle ZH n°24 appartenant à M. et Mme BOHLY Michel
DCM n° 2021/06-04-04	Financement : prêt auprès de la Banque Populaire
DCM n° 2021/06-04-05	Affouage – Lots supplémentaires
DCM n° 2021/06-04-06	Dépôt de bois – chemin de Chenecey
DCM n° 2021/06-04-07	Logements communaux : Choix devis pour diagnostics réglementaires
DCM n° 2021/06-04-08	Bâtiments communaux : mise aux normes mairie, salle des fêtes – Choix des entreprises
DCM n° 2021/06-04-09	Restauration des vestiges du Château : choix Maître d'ouvrage – choix gestionnaire des travaux
DCM n° 2021/06-04-10	CCLL - Transfert de compétence mobilité
DCM n° 2021/06-04-11	Taux de fiscalité 2021
DCM n° 2021/06-04-12	Nouveaux équipements Aire de Jeux Collective – plan de financement

DCM n° 2021/06-04-13	Validation tableau des effectifs de la commune au 1 ^{er} avril 2021
DCM n° 2021/06-04-14	Cartes Avantages Jeunes

Conseillers	Signature	Conseillers	Signature
BILLAMBOZ J-Xavier		LOPES Guillaume	
BOULLANGER Stéphanie		PERRIN Pascal	
COQUIARD Vincent		PETERLÉ Gaston	
DOS SANTOS Aline		PIGUET Aurélien	
GAILLARD Alexandre		PIGUET Colette	
GIRARDET Fabienne		PRILARD Angèle	
LEJEUNE Gilbert		STEHL.Y Audrey	
LIDOINE Xavier			